



Responsable des infrastructures

Référence : BRIO2929 Région : Estrie Ville : Municipalité de Compton

La municipalité de Compton est reconnue pour la splendeur des paysages, l'accès direct aux produits frais d'un fertile secteur agroalimentaire et d'un chaleureux réseau d'activités sociales, culturelles et sportives tout en bénéficiant d'un accès facile aux services de proximité ainsi qu'à ceux offerts à Coaticook (à 10 minutes de route) et à Sherbrooke (à 20 minutes). Compton propose ainsi une qualité de vie rurale qui n'a rien à envier aux grands centres urbains. Suite à un départ à la retraite, la municipalité souhaite accueillir au sein de son équipe un ou une responsable des infrastructures.

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Le Service des infrastructures de la Municipalité voit à la conception, la construction, l'amélioration, la réfection, la vente et l'acquisition des infrastructures du réseau routier, des bâtiments, des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage des rues et des parcs et espaces publics, en plus d'en faire les inspections.

Pour ce faire, le service travaille en étroite collaboration avec plusieurs autres services, dont le Service des travaux publics qui se consacre à l'entretien des infrastructures municipales.

Le Service des infrastructures s'assure aussi de la planification, l'organisation et la gestion, des activités relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égout et d'éclairage des rues, incluant le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable.

Sous la supervision du directeur général, le responsable du service des infrastructures doit planifier, organiser, diriger, contrôler et coordonner les ressources matérielles et financières de son service. Il s'agit d'un poste cadre sans supervision de personnel. Le responsable doit donc effectuer des tâches administratives et des tâches terrains telles que des inspections d'infrastructures et de chantiers.

Ses principaux champs d'activité

Réseau routier

Le service des infrastructures s'occupe de la conception, la construction, l'amélioration, la réfection, la vente et l'acquisition du réseau routier, tel que l'infrastructure des chemins, les trottoirs et le pavage, ainsi que des ponts et ponceaux sous la responsabilité de la municipalité en plus de tenir un registre de l'état de ceux-ci.

Bâtiments

Le service des infrastructures s'occupe de la conception, la construction, l'amélioration, la réfection, la vente et l'acquisition de l'ensemble des bâtiments municipaux. À ce titre, il pilote les projets de construction, d'agrandissement, de démolition ou de réparation majeures, en plus de tenir un registre de l'état de ceux-ci.



Réseaux

Le service des infrastructures s'occupe de la conception, la construction, l'amélioration et la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage des rues. À ce titre, il pilote les projets de construction, de réfection et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts, ainsi que des lampadaires, en plus de voir aux autres installations des réseaux tels que les postes de pompage, les étangs, etc., et de tenir un registre de l'état de ceux-ci.

Il s'assure aussi de la planification, l'organisation et la gestion, des activités relatives aux réseaux, incluant le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable

Parcs et espaces publics

Le service des infrastructures s'occupe de la conception, la construction, l'amélioration, la réfection, la vente et l'acquisition des projets d'envergure des parcs et espaces publics municipaux, tels que des équipements fixes, ainsi que les stationnements, en plus de tenir un registre de l'état des équipements d'envergure de ceux-ci.

Approvisionnement

Le service des infrastructures supervise les processus d'approvisionnement et voit à l'application et au respect des règles de gestion contractuelles. Il est donc étroitement impliqué dans la préparation des devis d'appels d'offres, entre autres dans la rédaction, l'analyse et la publication de ceux-ci et des soumissions.

Normes, équité, santé et sécurité au travail

Le service des infrastructures est la référence municipale pour la santé et sécurité au travail. Il est au fait des obligations de la municipalité et conseille les services et le personnel. Il s'assure du suivi du dossier de Santé et sécurité au travail, notamment auprès de la mutuelle, fait des inspections et assurer le suivi des plans d'actions.

COMPÉTENCE(S) ET FORMATION(S) REQUISE(S) :

- Posséder une technique en génie civil ou une formation équivalente;
- Avoir de 1 à 5 années d'expérience pertinente;
- Détenir un permis de conduire valide classe 5.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Poste permanent à temps plein (35 heures par semaine)
- Assurances collectives
- Salaire selon l'échelle salariale entre 31.45\$/h et 37.05\$/h